

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Ministère à la Présidence chargé du Contrôle Economique et Financier

Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières - ANLC



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2005

Conakry, Mars 2006

Sommaire

A.	Contexte :	3
B.	Activités de l'ANLC au titre de l'exercice 2005	5
a.	Activités prévues	5
b.	Activités réalisées	6
C.	Appréciation générale des populations et des partenaires	9
a.	Les plus importants accomplissements du programme	9
b.	Les problèmes majeurs qui entravent la réalisation des objectifs du programme....	16
c.	Comment devrait-on résoudre ces problèmes	16
D.	Perspectives	18
E.	Recommandations	18
F.	Conclusions:	19
G.	Annexes:	19

A. Contexte :

En décembre 2004, le gouvernement, dans sa mission de développement durable du pays, avait présenté un programme minimum en cinq points parmi lesquels figure en bonne place la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Cette démarche visait d'une part, à restaurer l'engagement et la crédibilité du pays et d'autre part, relancer la dynamique de production d'une croissance forte et durable en vue de la réduction significative de la pauvreté.

Si des résultats forts encourageants ont été obtenus au point de renouer avec le programme formel dans le cadre des accords FMI/BM, force est de reconnaître que beaucoup reste à faire.

En effet, bien que dotée d'immenses ressources naturelles, la Guinée continue de faire partie des pays les plus pauvres.

L'une des causes majeures de cette situation réside dans le fait que le pays est, de nos jours, caractérisé par une déficience dans la gestion des ressources, une corruption en nette progression qui sape les efforts du gouvernement. A cela s'ajoute l'expansion de l'impunité qui compromet la consolidation de l'Etat de droit.

Cette situation s'est confirmée par les résultats de l'enquête sur la gouvernance et la corruption (ENACOG) approuvés par le gouvernement et soumis à la sanction des responsables politiques et administratifs, ainsi que ceux de la société civile et du secteur privé.

L'enquête a mis en exergue de façon pratique ce que tous les guinéens savaient déjà de manière empirique. C'est-à-dire, la définition des déterminants de la corruption, ses méfaits, ses formes, les coûts qu'elle fait supporter par les populations, les dysfonctionnements qu'elle fait subir à la gouvernance ainsi que les nombreuses insuffisances qui caractérisent encore les différents secteurs de l'Etat.

En effet, l'enquête démontre que si dans certains pays, la corruption ne s'attaque qu'à certains secteurs de l'Etat, pour le cas de notre pays, le phénomène s'attaque à l'ensemble du système de gouvernance de l'Etat au point de compromettre le développement durable.

L'analyse de cette tendance a permis à l'ANLC, d'identifier les actions négatives qui affectent progressivement les efforts du gouvernement.

Ces actions peuvent se traduire entre autres, par la mauvaise gouvernance liée à :

- ⇒ la faiblesse de l'administration,
- ⇒ la coordination de l'action gouvernementale et des services publics au sommet,
- ⇒ la faible motivation de la fonction publique,
- ⇒ l'insuffisance des services publics de base et l'utilisation irrationnelle et peu orthodoxe de l'existant,
- ⇒ la progression significative de la corruption et de l'impunité,
- ⇒ le détournement des ressources publiques à des fins personnelles,
- ⇒ la faiblesse de recouvrement des avoirs de l'Etat,

- ⇒ la faiblesse de mobilisation des recettes administratives et de l'impôt,
- ⇒ la faiblesse du contrôle, du suivi constant et rigoureux des politiques publiques,
- ⇒ le faible accès aux facteurs de production (eau, électricité, téléphone, matériaux de construction, propriété foncière, etc),
- ⇒ l'instabilité de l'appareil judiciaire...

Cet environnement décrit par l'étude, continue d'être gangrené par une propagation pernicieuse de la corruption qui souffle sur l'ensemble des activités économique, financière, voire même, sociale, politique et culturelle du pays.

Cela se constate, depuis dans la gestion des finances publiques en passant par les écoles et universités, la circulation routière, l'urbanisme, le port, l'aéroport, la fonction publique, le contrôle, la justice jusqu'au système de gestion de nos institutions républicaines.

De nos jours, le phénomène se manifeste à tous les niveaux. Au sein du politique, de l'administration, du secteur privé, de la société civile, des forces de sécurité et même au niveau des confessions religieuses. Cet état de fait constitue une menace réelle pour le développement de la Guinée et ce sont nos populations qui en sont les principales victimes.

L'étude révèle également qu'au cours des cinq dernières années, la corruption et les détournements bref, la mauvaise gouvernance ont entraîné une forte hémorragie de nos ressources au point de nous faire perdre le programme avec les partenaires au développement.

Ce qui a eu pour conséquence, la chute significative de l'aide publique au développement, la baisse de l'investissement privé, la progression significative de l'inflation, la cherté des prix, la baisse du pouvoir d'achat, du niveau et de la qualité de la consommation, l'augmentation de la pauvreté et des pauvres.

Les conclusions des observateurs et analystes face à une telle situation, font apparaître que dans tout système, qu'il soit guinéen ou étranger, lorsque les agents économiques et politiques ne sont plus satisfaits des règles de jeux et de la réponse réservée à leurs demandes et quand, en plus, cela est ressenti dans le dysfonctionnement institutionnel et structurel, ils adoptent, le plus souvent, une stratégie de défection qui handicape considérablement la production de la croissance et installe un système de corruption qui compromet dangereusement la réalisation des objectifs de développement.

Aussi, l'analyse de la perception du phénomène sur la base des remarques, fait apparaître que les solutions aux problèmes qui entravent le développement passent forcément par des actions courageuses notamment, par la restauration de la culture du service public et du bien public, le renforcement des institutions publiques, la consolidation de la mission régalienne de l'Etat notamment, au sein de l'administration publique profondément marquée par la recherche de l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt général.

Il ressort également de cette perception, que les normes institutionnelles qui gouvernent les affaires du pays ne sont pas suffisamment observées et que de plus en plus, l'on a tendance à nous en éloigner pour impulser d'autres règles parallèles qui s'engraissent de corruption et de prédation de nos ressources. Car, il convient de faire remarquer que les dérégulations illicites et peu transparentes de l'économie ne profitent qu'aux étrangers véreux ainsi qu'aux citoyens véreux.

L'on constate du fait dans l'environnement du développement, que l'Etat à quasiment perdu sa capacité de mobilisation de ses ressources et qu'une défection des salariés et des entreprises est entrain de s'installer progressivement, ce qui se traduirait par un sentiment d'injustice, de frustration et d'insécurité si le gouvernement ne prend pas des mesures appropriées et urgentes.

Pour sa part, l'ANLC, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, et en attendant la finalisation du Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, a eu à programmer et à réaliser pour l'exercice 2005, un certain nombre d'activités.

B. Activités de l'ANLC au titre de l'exercice 2005

a. Activités prévues

Dans l'attente d'un programme national approuvé par le gouvernement et appuyé par nos partenaires, des activités ponctuelles ont été programmées pour l'exercice 2005. Ce sont :

1. l'organisation des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée;
2. l'élaboration du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption par l'intégration de toutes les recommandations issues des différents ateliers ;
3. l'élaboration du Projet de Loi Anti-corruption ;
4. l'organisation du Forum National de validation de la stratégie et du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption;
5. la poursuite du dossier de la pêche ;
6. le plaidoyer pour la ratification de la Convention Africaine et celle des Nations Unies contre la corruption ;
7. la poursuite des rencontres avec les partenaires pour l'obtention d'un appui institutionnel à l'ANLC ;
8. la recherche de financement du Projet de l'ANLC :<< Appui à la Société Civile dans la Lutte contre la Corruption >> ;
9. la diffusion du film documentaire, l'impression et la distribution des outils pédagogiques, et l'implantation de panneaux publicitaires ;
10. l'ouverture d'un bureau de réception des plaintes des citoyens en relation avec l'Etat ;
11. l'audit de la BCRG.

b. Activités réalisées

La faiblesse des moyens ainsi que l'environnement n'ont pas permis à l'ANLC de réaliser toutes les actions programmées. Toutefois, l'atteinte des objectifs des principales activités programmées constitue une avancée significative dans la lutte contre la corruption et la moralisation des activités économiques et financières.

Mise en œuvre des activités :

1. *l'organisation des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée:*

Dans le cadre de l'implication de la société civile dans la lutte contre la corruption, et de la promotion de la transparence dans la production et la diffusion de l'information publique en direction des populations et usagers, l'ANLC, avec l'appui technique de l'ONG Stat View International a procédé à la dissémination des résultats de l'enquête à Conakry et dans quatre régions administratives du pays (Boké, Labé, N'Zérékoré et Kanakan). Les deux autres ateliers (Mamou et Faranah) sont prévus pour le premier semestre 2006.

Cette activité de dissémination a permis de recueillir d'importantes recommandations des populations tout en renforçant leur connaissance sur le phénomène de corruption et sur les moyens de lutte. Le constat fait en introduction du présent rapport constitue l'un des éléments d'analyse.

2. *l'élaboration du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption:*

Après le développement institutionnel de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières, la nécessité d'élaborer un Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, qui viendrait soutenir les actions de lutte contre la corruption, s'est fait ressentir avec acuité tant au niveau du gouvernement qu'au niveau des partenaires au développement.

Cette nécessité qui découle des résultats de l'enquête a permis à l'ANLC de bénéficier de l'appui technique de la Banque Mondiale par la mise à sa disposition d'une consultante expérimentée sur les questions de gouvernance en vue d'élaborer, à court terme, le plan d'action minimum 2006, et à moyen et long termes, le Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption.

La restitution n'étant pas terminée par manque de financement des deux autres ateliers, l'élaboration du Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption a été programmée pour 2006.

3. *l'élaboration du Projet de Loi Anti-corruption :*

Pour renforcer l'arsenal juridique de répression du phénomène de corruption d'une part, et d'autre part faciliter l'harmonisation des lois internes avec les accords, traités et conventions en vue de permettre aux magistrats de disposer d'outils appropriés et efficaces contre la corruption et les pratiques assimilées, l'ANLC en collaboration avec le Ministère de la Justice, a initié un

projet de loi anti-corruption assorti d'un projet de décret relatif au développement institutionnel de l'Agence.

Dans cette perspective, trois consultants ont été recrutés par le PNUD qui ont déjà déposé le draft de l'avant-projet, faisant actuellement l'objet de consultation.

Une réunion a été organisée pour les techniciens de la justice, le jeudi 18 août 2005, au Centre de Formation et de Documentation Judiciaire. Les consultations doivent se poursuivre en 2006, en vue de l'adoption de la loi.

4. *l'organisation du Forum National de validation du Programme National de Bonne Gouvernance:*

Le Forum National de validation du Programme National de Bonne Gouvernance doit sanctionner le processus de dissémination des résultats de l'enquête sur la gouvernance et la corruption en Guinée. C'est dans cette optique que les points focaux ont été mis en place dans tous les départements ministériels. Cette démarche vise à fédérer tous les acteurs de la vie nationale autour d'un programme de consensus national sur la gouvernance.

Il se trouve que pour des raisons de calendrier et de moyens matériels et techniques, la dissémination n'a pas été complètement réalisée et le Forum n'a pu être organisé.

5. *la poursuite du dossier de la pêche :*

Le Cabinet Tafsir Audit-Conseil a été sélectionné pour réaliser l'audit de la pêche. Mais les engagements financiers n'ayant pas été tenus conformément aux termes du contrat, l'auditeur n'a pu finaliser sa mission au 31 décembre 2005 ; le rapport final est attendu en 2006.

6. *le plaidoyer pour la ratification de la Convention Africaine et celle des Nations Unies contre la corruption :*

Le plaidoyer auprès du gouvernement et de l'Assemblée Nationale a facilité la ratification et la promulgation comme loi de l'Etat guinéen, de la Convention de l'Union Africaine contre la corruption, en 2005. S'agissant de celle des Nations Unies, les démarches se sont poursuivies au-delà de 2005 avec l'engagement de l'Assemblée Nationale de la ratifier au cours de la session des lois de 2006.

7. *la poursuite des rencontres avec les partenaires pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'ANLC :*

A ce titre, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2005. On peut citer entre autres :

- ⇒ la rencontre avec le Consultant de l'Union Européenne, Monsieur Jean Pierre Edouard, le 16 février 2005, à la Villa 42, sur les possibilités de création d'un partenariat entre l'Union Européenne et l'ANLC;
- ⇒ la rencontre avec le Représentant Résident du FMI, Monsieur Denis JONES, le 15 mars 2005, au bureau du FMI, sur les possibilités de renforcer les capacités de l'ANLC, en vue d'atteindre les résultats ;

- ⇒ la rencontre avec le Conseiller Economique de l'Union Européenne, Monsieur José PUIG, sur les possibilités d'une assistance technique et financière de l'Union Européenne à l'ANLC et la création d'une relation de travail entre Mr. Jean Pierre Edouard et l'ANLC pour le compte de l'Union Européenne; celui-ci pouvant être un consultant sur les questions de gouvernance ;
- ⇒ La rencontre avec le Représentant Résident de la Banque Mondiale, Monsieur Idé GNADOU, le 30 mars 2005, au bureau de la Banque Mondiale, sur les possibilités de financement des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée, sur l'organisation du Forum de validation de la stratégie et du plan d'action de lutte contre la corruption, sur le Renforcement des capacités de l'ANLC et sur la contribution de celle-ci quant au suivi de la mise en œuvre des réformes structurelles ;

Il convient également de noter que dans la perspective de renforcer la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, outre ces rencontres, des réunions avec d'une part les missions conjointes FMI/BM et d'autre part, le Conseil de Concertation qui regroupe les principaux bailleurs de fonds de la Guinée ont eu lieu à la Villa 42 siège de l'ANLC. Aussi, d'autres prises de contact ont eu lieu non seulement avec les partenaires cités plus haut, mais aussi, avec le PNUD, la Coopération Française, la GTZ, l'Ambassade du Canada, l'USAID, etc...

8. la recherche de financement du Projet de l'ANLC : << Appui à la Société Civile dans la Lutte contre la Corruption >> :

Lors des rencontres avec les différents partenaires, la recherche de financement de la deuxième phase du Projet << **Appui à la Société Civile dans la Lutte contre la Corruption** >>, qui avait bénéficié de l'assistance du PNUD, a toujours été à l'ordre du jour et une copie dudit projet a été remise aux bailleurs de fonds notamment le PNUD, en vue d'un financement éventuel pour la poursuite des activités. Mais aucun bailleurs de fonds n'avait réagit concrètement à la date du 31 décembre 2005.

9. la diffusion du film documentaire, l'impression et la distribution des outils pédagogiques, et l'implantation de panneaux publicitaires :

Un prestataire a été sélectionné pour l'implantation de six panneaux publicitaires, qui les a effectivement implantés. Quant aux outils pédagogiques et la diffusion du film documentaire sur la corruption et la gouvernance, leur réalisation n'a pas pu se faire en 2005; ces dernières activités sont en cours de réalisation.

10. l'ouverture d'un bureau de réception des plaintes :

Un bureau de réception des plaintes des citoyens a été ouvert. Toutefois, il convient de renforcer son fonctionnement. Malgré cette situation, une vingtaine de plaintes qui sont en examen, a été enregistrée au cours de l'année.

11. l'audit de la BCRG :

Un audit de la BCRG avait été demandé suite aux informations recueillies sur la gestion de l'institution. Mais aucun auditeur n'a été commis à la tâche à la date du 31 décembre 2005. Toutefois, une mission de l'Inspection Générale d'Etat est en cours à ce niveau.

C. Appréciation générale des populations et des partenaires

La création de l'ANLC, avec les organes qui la composent, devrait produire des résultats forts encourageants conformément aux axes d'intervention indiqués par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la moralisation des activités économiques et financières. Cependant, le constat qui se dégage sur la nouvelle structure laisse croire que les aspirations des populations et des partenaires ne sont pas encore comblées.

En effet, la faiblesse de l'autonomie de l'ANLC et le manque d'un plan d'action national validé n'ont pas favorisé un appui technique et financier des partenaires au développement. Cette situation a affecté l'ANLC au point d'être insuffisamment efficace depuis sa création, ce contact a entraîné, selon les avis recueillis, les questions sur le comment et quand la corruption peut être combattue en Guinée, et quand est-ce que les pratiques de bonne gouvernance seront à l'ordre du jour malgré l'engagement et la motivation du gouvernement et de ses partenaires.

Au-delà du problème d'efficacité, et pour mieux apprécier les activités menées par l'ANLC en 2005, les préoccupations suivantes ont été soulevées par les populations lors des consultations à travers les questions suivantes:

a. Quels sont les plus importants accomplissements du programme de l'ANLC par rapport aux résultats escomptés durant la période 2005 ?

Dans la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Corruption, les principales réalisations accomplies en 2005 sont :

Appui institutionnel :

a. Structure

- ✓ Mise en place des organes de fonctionnement : le Secrétariat Exécutif, le Comité de Pilotage, le Conseil de Concertation, les points focaux des départements sectoriels et le bureau des plaintes;

b. Recherche de Partenariat

- ✓ Partenariat avec :
 - la Banque Mondiale qui a aboutit au financement des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance, à l'élaboration et à l'accord de financement du plan d'action minimum 2006 ;
 - l'Union Européenne qui a aboutit à la signature d'un protocole d'accord pour l'achat d'équipements informatiques et bureautique, d'acquisition de connexion internet ;

- le PNUD qui a aboutit au financement de certaines activités telles que la célébration de la Journée Mondiale de lutte contre la corruption, l'implantation de 6 panneaux publicitaires, l'impression des outils pédagogiques et la participation au séminaire régional de Dakar sur la Convention de l'ONU contre la corruption ainsi que de l'organisation de l'atelier de restitution dudit séminaire;
- la négociation avec l'Ambassade du Canada qui a aboutit au financement de la production de matériels de sensibilisation et de calendrier 2006 assorti d'informations sur le bureau des plaintes.

Organisation des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance :

Cinq ateliers sur sept prévus ont été réalisés au cours desquels les résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance ont été disséminés. Ce sont les ateliers de Conakry, Boké, N'Zérékoré, Kankan et Labé.

La dissémination des résultats de l'enquête a permis aux citoyens, aux usagers et aux partenaires de savoir que :

- ⇒ la corruption a une prévalence élevée en Guinée, avec un indice de 36 sur une échelle de 100 ;
- ⇒ la mauvaise gouvernance est aujourd'hui une question grave pour le pays ; la corruption est très étendue et représente l'un des problèmes majeurs du pays ;
- ⇒ l'environnement des affaires est aussi très affecté par la mauvaise gouvernance ;
- ⇒ la mauvaise gouvernance aggrave l'inégalité des revenus et accentue les inégalités de l'accès aux services publics;
- ⇒ le fonctionnement du secteur public et la gestion des ressources publique sont également très affectés par la mauvaise gouvernance ;
- ⇒ le secteur privé est affaibli par les pratiques de corruption et de mal gouvernance.

A partir de l'analyse thématique du rapport de l'enquête, les populations ont fait des observations et émis des recommandations allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance en Guinée, à savoir :

a. observations :

- ⇒ La mauvaise gestion des ressources publiques ;
- ⇒ La pression et l'interférence du politique dans la gestion et le fonctionnement de l'administration publique et du pouvoir judiciaire ;
- ⇒ Le détournement systématique des deniers publics et l'impunité ;

- ⇒ Le manque de transparence dans la gestion du budget avec ses relents politiques et régionalistes notamment en ce qui concerne les allocations financières faites dans le cadre de la décentralisation ;
- ⇒ L'écart important entre les revenus des travailleurs et le coût de la vie avec une forte progression de l'inflation et de la corruption ;
- ⇒ L'inapplication de la loi et des règles qui gouvernent la vie socio-économique et politique ;
- ⇒ Le manque de suivi des politiques publiques et de la réglementation du secteur privé ;
- ⇒ La mauvaise évaluation et le mauvais recouvrement des impôts et taxes notamment, la TVA ;
- ⇒ La non maîtrise des services et des assiettes fiscales ;
- ⇒ La politisation et la personnalisation des postes et des fonctions dans l'administration publique;
- ⇒ L'insécurité des retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé et les difficultés de trésorerie de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale à faire face à ses obligations primaires ;
- ⇒ L'implantation difficile des opérateurs économiques à cause des tracasseries administratives, d'escroquerie et de corruption ;
- ⇒ La mauvaise application du code du travail ;
- ⇒ La méconnaissance du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers ;
- ⇒ La faiblesse du contrôle des Agents publics;
- ⇒ La faiblesse des rapports entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Fonction Publique dans la gestion des effectifs et de la masse salariale ;
- ⇒ La faible connaissance des citoyens de leurs droits et devoirs ;
- ⇒ La faible capacité des Antennes de l'ANLC dans les régions administratives ;
- ⇒ la faible clarification des compétences et attributions des autorités administratives et des collectivités dans le cadre de la décentralisation ;
- ⇒ L'insuffisance et la porosité des maisons d'arrêt et des pénitenciers ;
- ⇒ La lenteur notoire de la justice et la faible connaissance des juges des questions économiques et financières ;
- ⇒ Le manque d'autonomie de l'ANLC et l'inadéquation de son ancrage institutionnel;
- ⇒ Le développement négatif d'un système de monopole dans le secteur privé qui sape l'esprit de concurrence loyale et de la sécurité juridique de l'investissement ;
- ⇒ La complexité des règles qui encadrent le secteur privé et la fiscalité ;
- ⇒ La faible capacité de la société civile ;
- ⇒ La faiblesse des médias ;
- ⇒ La non application du statut général de la fonction publique et de celui particulier de la magistrature ;
- ⇒ Le non fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature ;
- ⇒ Le manque de motivation et de mécanisme d'encouragement des Cadres et Agents de l'Administration;

- ⇒ L'absence de transparence et la présence d'une concurrence déloyale dans la passation des marchés publics ;
- ⇒ La faiblesse de la coordination des structures et acteurs de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance ;
- ⇒ La faiblesse de la structure chargée de la réception des plaintes au sein de l'ANLC et sa non décentralisation au niveau des antennes régionales ;
- ⇒ La faible circulation de l'information interne et externe ;
- ⇒ La faible vulgarisation des textes de lois et des règlements ;
- ⇒ La lenteur dans la production des textes d'application et d'accompagnement de ces lois ;
- ⇒ L'absence de guides des usagers des services publics.

Parmi les problèmes identifiés ci-dessus, les populations ont souligné l'impunité, l'inapplication des lois et des règlements, l'inflation, le bas salaire, le manque de motivation, la non prise en compte du mérite, comme étant les causes profondes de la corruption, du détournement des deniers publics et de la mauvaise gouvernance.

Ils ont également relevé comme préoccupations primordiales :

- ⇒ **La faiblesse du contrôle dans l'administration, le faible fonctionnement des structures de contrôle tant au niveau de l'exécutif, du législatif qu'au niveau du judiciaire.**
- ⇒ **Pour la Chambre des Comptes, les populations et les acteurs ont insisté sur l'inadéquation de son ancrage institutionnel et sur la nécessité de la création d'une cour des comptes indépendante.**
- ⇒ **Ils ont surtout insisté sur le manque de suivi et d'évaluation effective des politiques et programmes publics, l'inefficacité dans la gestion des ressources.**

A cela s'ajoute, le manque de transparence et de coordination de l'aide au développement ainsi que la mauvaise gestion de la dette publique tant interne qu'externe.

A partir de ces observations et préoccupations, ils ont fait des recommandations suivantes pour le plan d'action de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en Guinée:

b. recommandations :

Secteur de la Justice :

1. Problématique des pots de vin

- ⇒ Appliquer le statut de la magistrature ;
- ⇒ Assurer le fonctionnement normal et régulier du Conseil Supérieur de la magistrature et du Conseil de discipline;
- ⇒ Clarifier les textes et Codes et assurer leur vulgarisation en français et dans les langues nationales ;

- ⇒ Renforcer les compétences des Centres d'Information Judiciaire au niveau des populations ;
- ⇒ Renforcer les capacités de l'inspection générale des services judiciaires.

2. Lenteur dans les procédures :

- ⇒ Appliquer correctement les dispositions légales en matière de procédure administrative et de délai de traitement des affaires;
- ⇒ Vulgariser le Code de procédure pénale, le Code civil et de procédure civile, ainsi que l'OHADA pour le secteur des affaires ;
- ⇒ Organiser et renforcer les capacités des auxiliaires de justice et des ordres professionnels.

3. Manque d'indépendance et interférence

- ⇒ Renforcer l'autonomie de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières;
- ⇒ Observer systématiquement les dispositions de la Loi Fondamentale qui consacrent la séparation des pouvoirs et l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- ⇒ Dénoncer et sanctionner les interférences et les empiètements des autorités administratives et politiques ;
- ⇒ Corriger le dysfonctionnement entre le Ministère Public et les OPJ et appliquer les dispositions du Code de procédure pénale portant sur l'habilitation et la subordination des officiers de la police judiciaire au Parquet Général et encourager les initiatives du département de la Justice dans le sens des poursuites et des résultats de l'enquête.

4. Mauvaise qualité des règles :

- ⇒ Renforcer les capacités de la Justice dans le cadre de l'actualisation et de l'application des lois et codes, par rapport aux Conventions ratifiées, notamment celles relatives à la criminalité transfrontalière, la corruption et le terrorisme.
- ⇒ Assurer la formation continue des magistrats en droit des affaires, en fiscalité et en fiances

Sécurisation des finances publiques :

1. Manque d'audit et de contrôle :

- ⇒ Renforcer l'autonomie de l'ANLC ;
- ⇒ Renforcer les contrôles et les audits publics, tout en mettant l'accent sur l'audit indépendant;
- ⇒ Mettre en place des normes de vérification publique ;
- ⇒ Créer une Cour des Comptes indépendante ;
- ⇒ Interdire toute interférence dans une mission de contrôle ou d'audit ;
- ⇒ Poursuivre la fermeture des comptes des administrations publiques dans les banques commerciales ;
- ⇒ Recentrer l'ORDEF dans sa mission classique ;

- ⇒ Appliquer la réglementation relative à la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable public ;
- ⇒ Renforcer les capacités de l'IGE
- ⇒ Publier les rapports d'audit et de contrôle

2. Mauvais système de recouvrement :

- ⇒ Recenser correctement les personnes assujetties au paiement des recettes fiscales et non fiscales ;
- ⇒ Supprimer les formes d'exonération injustifiées;
- ⇒ Appliquer les principes de la comptabilité matière dans les services publics et les collectivités ;
- ⇒ Améliorer les procédures de passation des marchés publics

3. Manque de motivation et de mécanismes de récompense des Agents publics

- ⇒ Appliquer les principes généraux de la comptabilité publique, ainsi que les mesures de motivation ;
- ⇒ Améliorer le niveau des primes et indemnités allouées aux Agents des Services d'assiettes ;
- ⇒ Assurer la mise en œuvre financière des statuts particuliers de la fonction publique ;

4. Absence de transparence et concurrence déloyale dans la passation des marchés publics

- ⇒ Appliquer rigoureusement les dispositions de la Loi L97/016/AN du 3 juin 1997, portant Code des marchés publics de la République de Guinée, ainsi que les textes d'application notamment les Décrets N° 256,257,258,259 du 13 Novembre 1997 ;
- ⇒ Poursuivre la mise en œuvre des mesures correctives issues de la revue analytique des procédures de passation des marchés publics (CPAR).

Sur le plan Institutionnel :

1. Faiblesse des capacités des Institutions de contrôle :

- ⇒ Revoir le cadre institutionnel légal des structures de contrôle ;
- ⇒ Déconcentrer les structures de contrôle du Ministère à la Présidence chargé du Contrôle Economique et Financier et de l'ANLC ;
- ⇒ Mettre en place des structures de concertation et de surveillance au niveau local et renforcer leurs capacités (formation, recrutement, équipement et logistique);

2. Faible coordination des structures :

- ⇒ Mettre en synergie toutes les composantes de l'administration publique et de la Société civile qui interviennent dans la prévention, la détection et la répression de la corruption et les pratiques assimilées;
- ⇒ Faire de l'ANLC la structure de coordination des actions de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption

3. Faiblesse de la structure chargée de la réception des plaintes :

- ⇒ Renforcer la capacité du bureau des plaintes ;
- ⇒ Vulgariser ses activités et ses résultats ;

4. Faiblesse de la Chambre des comptes ;

- ⇒ Délocaliser la Chambre au profit d'une Cour des Comptes indépendante;
- ⇒ Renforcer ses capacités (personnel, logistique)
- ⇒ Revoir les délais de dépôts et de redditions des comptes ;
- ⇒ Rehausser le niveau des sanctions ;
- ⇒ Produire régulièrement la loi de règlement et à temps ;

Accès à l'Information :

Deux problèmes parmi tant d'autres ont été identifiés à savoir :

- a. La faible circulation de l'information interne et externe
- b. L'insuffisance des textes de loi et règlements relatifs à la presse

Pour corriger ces faiblesses, les populations ont recommandé l'élaboration d'une stratégie en vue d'atteindre les objectifs ci-après :

- ⇒ Instituer dans chaque département ministériel, un Service de communication et d'information en relation avec l'AGP, le Ministère de l'information et le CNC;
- ⇒ Instituer un bulletin d'information et un site web dans les départements ministériels et les programmes et projets;
- ⇒ Amener les gestionnaires à publier le compte rendu de gestion des ressources publiques ;
- ⇒ Informer et sensibiliser les citoyens sur les politiques publiques par les canaux d'information traditionnels et modernes ;
- ⇒ Renforcer les moyens de la presse publique et privée en vue de l'accomplissement de sa mission ;
- ⇒ Assurer une couverture intégrale du pays ;
- ⇒ Détaxer les intrants liés à la presse et promouvoir une politique fiscale appropriée aux outils informatiques et aux NTIC;
- ⇒ Faciliter l'accès à l'information ;
- ⇒ Renforcer le professionnalisme des médias ;
- ⇒ Faire respecter l'éthique et la déontologie des médias;
- ⇒ Accélérer la mise en place des textes d'application et d'accompagnement des dispositions légales en matière de libéralisation des ondes et d'accès au métier de journaliste ;
- ⇒ Impliquer la presse privée dans les voyages et missions officiels.

Pour renforcer la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, les populations ont surtout insisté sur un nombre de recommandations qui, de leur avis, si elles ne sont pas prises en considération, constitueront un sérieux handicap à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption en Guinée.

Ce sont :

- ⇒ L'implication effective du gouvernement dans la promotion de bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- ⇒ La lutte contre l'impunité par le renforcement et l'application des sanctions administratives et judiciaires ;
- ⇒ Le suivi et l'évaluation permanente des activités de l'administration publique, ainsi que des programmes et projets de développement avec l'obligation de rendre compte périodiquement;
- ⇒ Le renforcement et la systématisation du contrôle et de l'audit à tous les niveaux ;
- ⇒ Le développement des capacités de l'administration par la formation continue des Cadres et Agents ;
- ⇒ La création du SMIG et la qualification des salaires, indemnités et primes ;
- ⇒ L'application stricte des lois et règlements ;
- ⇒ Le renforcement des capacités de la Justice et des magistrats ;
- ⇒ La promotion du genre par la parité et son implication effective dans la prise de décisions et la mise en œuvre des politiques de développement ;
- ⇒ L'introduction dans les contenus pédagogiques des écoles, collèges, lycées et centres professionnels notamment, dans les cours d'instruction civique et citoyenne, la notion de corruption, le concept de bonne gouvernance, la notion de bien public, la notion de sanction, de justice et de responsabilité.

b. Quels sont les problèmes majeurs qui entravent la réalisation des objectifs du programme de l'ANLC et quelles sont les difficultés rencontrées?

Les problèmes majeurs qui entravent la réalisation des résultats ainsi que les difficultés rencontrées sont entre autres :

1. L'insuffisance des ressources financières et techniques par rapport à l'importance du programme ;
2. La faiblesse des moyens matériels, logistiques pour mener à bien les activités ;
3. La faiblesse de l'autonomie de l'ANLC;
4. La faiblesse de volonté réelle des autorités de poser des actions efficaces contre la corruption et l'impunité.
5. Le retard dans la mise en place des organes de fonctionnement, notamment la signature du décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières ainsi que le Décret de nomination de ses membres ;
6. La non validation encore du Projet de loi anti-corruption ;
7. Le retard dans l'élaboration du Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption ;

c. Comment devrait-on résoudre ces problèmes et à qui incombe la responsabilité de telles actions ?

A cette question, les contributions ci-après ont été enregistrées, à savoir :

Insuffisance des ressources financières

Les ressources mises à la disposition de l'ANLC sont insuffisantes par rapport au programme. Et les différentes démarches entreprises n'ont pas encore débouché à un financement additionnel de la part des partenaires locaux et étrangers.

Un effort important de mobilisation de ressources est nécessaire pour combler le déficit de financement, car il faut reconnaître que la lutte contre la corruption, en raison de son importance dans la promotion de la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté, mérite d'être soutenue à tous les niveaux.

Face à cela, il est important que les autorités, dans le court terme, appuient sérieusement l'ANLC à mobiliser le financement de son programme auprès des principaux bailleurs de fonds de la Guinée.

Manque de renforcement de capacités

Outre l'insuffisance des ressources financières, il faut noter que l'ANLC manque d'équipements de tous ordres : équipements de bureau, informatiques, de communication y compris l'internet, de matériels de transports.

A cela, s'ajoute la nécessité d'une formation continue de la ressource humaine au regard de domaines de concentration de haut niveau.

A ce titre, les autorités guinéennes et l'ANLC doivent continuer le plaidoyer auprès des partenaires au développement, en vue de doter l'ANLC des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Faiblesse de l'autonomie de l'ANLC

Pour donner une efficacité à la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, il est indispensable de renforcer l'autonomie de l'ANLC et veiller à ce qu'aucune interférence dans son fonctionnement ne soit admise.

Pour atteindre cet objectif, les autorités doivent diligenter la signature des textes légaux et réglementaires en la matière.

Faiblesse de volonté des autorités pour des actions efficaces contre la corruption et l'impunité

La lutte contre la corruption et la promotion de la gouvernance ne peuvent être effectives que si les autorités font preuve d'une réelle volonté.

Pour réussir ce pari, les autorités doivent nécessairement prendre des actions concrètes qui vont dans le sens de la lutte contre la corruption et l'impunité, et la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Retard dans l'élaboration du Programme National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption :

L'implication effective des partenaires au développement aux actions de lutte contre la corruption voudrait s'accompagner en partie par l'élaboration d'un programme national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

L'ANLC et l'ensemble des points focaux des départements sectoriels doivent, en juin 2006 au cours d'un forum, présenter un projet de programme à cet effet.

D. Perspectives

Les perspectives immédiates sont :

1. la signature des textes juridiques de l'ANLC notamment, le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption et de Moralisation des Activités Economiques et Financières ainsi que le Décret de nomination de ses membres ;
2. la finalisation et la recherche de financement du Plan d'action minimum 2006;
3. l'organisation des ateliers de restitution des résultats de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance pour les régions de Mamou et Faranah et dans les départements clés de la gouvernance;
4. l'élaboration du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en collaboration avec les points focaux des départements sectoriels ;
5. l'organisation, en juin 2006, du Forum National de validation du Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption;
6. la poursuite du dossier de la pêche ;
7. le plaidoyer pour la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
8. la définition d'une stratégie d'application effective de la Convention de l'Union Africaine pour la prévention et la lutte contre la corruption, déjà promulguée ;
9. l'organisation de l'atelier de validation de l'avant-projet de Loi anti-corruption ;
10. la poursuite des rencontres avec les partenaires pour l'obtention d'un appui institutionnel à l'ANLC ;
11. la diffusion du film documentaire sur la corruption et la gouvernance en Guinée, l'impression et la distribution des outils pédagogiques et des bandes dessinées aux élus locaux, professionnels, collèges et lycées;
12. le fonctionnement efficace du bureau de réception des plaintes ;
13. la surveillance des institutions de solidarité (Pension, CNSS) ainsi que la mobilisation de la TVA ;
14. l'audit de la BCRG ;
15. le renforcement des relations entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Fonction Publique dans le cadre de la gestion du fichier général de l'administration et de la masse salariale ;
16. le renforcement des capacités de l'administration dans la politique de l'emploi.

E. Recommandations

Au regard de l'intérêt que les populations guinéennes et les partenaires au développement accordent à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, en vue de l'amélioration des conditions de vie et de la réduction significative de la pauvreté, les recommandations suivantes en termes d'actions sont à encourager et à entreprendre dans les meilleurs délais:

1. l'organisation, dans un bref délai, d'une réunion de tous les bailleurs de fonds bi et multinationaux avec toutes les autorités gouvernementales s'avère indispensable pour discuter de la nécessité de définir un cadre unique de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance en Guinée ;
2. le renforcement des capacités et de l'autonomie de gestion de l'ANLC, gage certain de la volonté politique du gouvernement ;
3. la poursuite des rencontres avec les points focaux des départements sectoriels et les antennes, en vue de formuler avant juin 2006, le

Programme National de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;

4. la poursuite des discussions avec la Banque Mondiale pour le financement du plan d'action minimum 2006 en vue de sa mise en œuvre, ainsi que la mise en place de l'IDF de l'ANLC (ANLC-Comité de Pilotage-IGE);
5. La transposition et l'application des conventions internationales dans l'arsenal juridique interne et l'adoption de la loi anti-corruption ;
6. La surveillance de la gestion des Pension, de la CNSS, ainsi que le suivi de la mobilisation et de la sécurisation de la TVA ;
7. L'audit dans certains secteurs de l'administration économique et financière, ainsi que des programmes et projets.

F. Conclusions:

De l'avis de tous les experts du développement, la corruption et la mauvaise gouvernance ne sont l'apanage d'aucun pays ni d'aucun système. Toutefois, elles constituent pour la Guinée un défi majeur auquel il faut s'attaquer impérativement et sans délai. Car il convient de faire remarquer que pour les ressources concessionnelles, les Etats sont en compétition, les institutions le sont également. Aussi, les hommes et les femmes qui sont chargés d'animer ces institutions sont en compétition et c'est la bonne gouvernance qui constitue le tirant d'espoir et d'intervention de l'ensemble des acteurs pour lequel le gouvernement est vivement sollicité pour renforcer le devoir des générations présentes pour les générations futures.

C'est par cette porte et seulement par elle que le développement durable sera assuré pour notre pays.

G. Annexes:

Les documents joints en annexe sont les suivants :

- a. Le tableau des plaintes reçues
- b. Le résumé du rapport d'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée

Annexe a. Le tableau des plaintes reçues

TABLEAU RECAPITULATIF DES PLAINTES

N° d'ordre	Date de réception	Plaignant	Plainte contre	Objet	Observations
01	28/02/05	Entreprise Satina Construction Ref : N° 23/ESC/05 du 27/02/05	Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Demande d'intervention de l'ANLC pour le règlement de créances par le Ministère de l'Economie et Finances	Affaire en cours de résolution
02	02/03/05	Entreprise Satina Construction Ref : N°24/ESC/05 du 28/02/05	Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Demande d'intervention de l'ANLC pour la poursuite des travaux de construction : Extension de CEDUST M.E.S.R .S	Affaire en cours de résolution
03	31/03/05	Monsieur Alia Cissoko chauffeur quartier Yimbaya Ecole Matoto Conakry	Mr Moussa Kourouma Mr Seny Camara Mr Victoria Haba	Réclamation de propriété domaniale	Pendant cour de justice
04	02/05/05	Kabinè Kaba quartier Tombolia Tél : 60 54 19 44	Amara Traoré en service à la sûreté	Abus de pouvoir Harcèlement	Problème réglé
05	04/05/05	Mamadou Oularé Almama Tél : 60 26 87 38	Patrimoine Bâti Public	Menace d'expulsion d'un immeuble	Pendant cour de justice

06	26/05/05	Mamadou Sylla agent de douane	Mr Baldé gestionnaire de la douane et Mr Bangoura DNFP	Falsification dossiers	Affaire à orienter vers le tribunal compétent
07	26/05/05	Apha Oumarou Kourounia enseignant à la retraite Kankan	Ministère de l'éducation (enseignement élémentaire)	Non paiement de primes de vacation	Nécessite un déplacement à Kankan
08	26/05/05	Tamba Gaston Millimono Etudiant à Sonfonia	Saa Victor Léo tenancier Motel location	Non respect des clauses de contrat de location	Pendant cour de justice
09	26/05/05	Sekou Soumah Directeur EGB/SS	Secrétariat Général à la Présidence	Prise en charge d'une facture de Rénovation partielle des cases de belle-vue	Affaire en cours de résolution
10	26/05/05	Sekou Soumah	Commune de Matoto (le maire)	Paiement facture construction de 37 boutiques au marché de Tannéné Matoto	Affaire en cours de résolution
11	26/05/05	Sekou Soumah	Le maire Commune de Ratoma	Paiement facture construction siège commune de Ratoma	Affaire en cours de résolution
12		Mme KABA Aminata KANDE	Direction Général SOLOPRIMO	Expropriation illégale de terrain	Affaire en cours de résolution
13		Jean Marie QUAJOVIE	O.N.G contre la faim	Licenciement abusif	Affaire à orienter vers le tribunal compétent

14		Mamadou BAH	SONASSUR (Société d'Assurance)	Non-exécution d'obligation du contrat d'assurance	Affaire en cours de résolution
15		Capitaine Pépé KPOGHOMOU(en retraite)	Mamadou BAH, Directeur Général Patrimoine Bâti Public	Abus d'autorité	Affaire en cours de résolution
16		Anciens Travailleurs des Chemins de Fer de Guinée	Ministère de l'Economie et des Finances	Détournement d'arriérés de salaires et de droits de licenciement	Affaire en cours de résolution
17		Aboubacar FOFANA, domicilié au quartier Tombo (Commune de KALOUM)	Sékou Camara, Chef du District de Bentourayah, Sous Préfecture de Maneah (COYAH)	Expropriation de parcelle	Affaire à orienter vers le tribunal compétent
18		SEMAPE, FRUITEX, PROMINEX, LIBRAPORT, PHARMAGUINEE, ENTRAT, SOCOBAT	Ministère de l'Economie et des Finances	Non paiement des droits de licenciement et d'arriérés de salaires	Affaire en cours de résolution
19	Avril 2005	Bangaly KEITA, Ingénieur du Génie Civil	Banque Population Maroco-Guinéenne (B.P.M.G)	Abus de confiance	Affaire Résolue par le Bureau

Annexe b. *Le résumé du rapport d'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée*

L'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance en Guinée (ENACOG) est une étude sociologique, descriptive et transversale. Son objectif principal était d'étudier l'ampleur du phénomène de la corruption et de la mauvaise gouvernance en Guinée. Egalement, elle se proposait de produire une banque de données de base afin d'évaluer, dans les prochaines années, les performances qui seront réalisées dans la lutte contre ce phénomène.

Spécifiquement, l'enquête s'est intéressée à d'autres aspects importants de la gouvernance tels que la prestation des services dans l'administration publique, la gestion financière et du personnel et de l'offre des services publics. En outre, elle a cherché à documenter les expériences et perceptions des ménages sur la corruption dans les secteurs public et privé.

Les groupes cibles ont été définis sans pression politique ni de marketing. Ce sont les ménages (n=1838), les fonctionnaires de l'administration publique et des ONG nationales et étrangères (n= 751) et les entreprises du secteur formel et informel (n=298). A chacun des groupes étudiés correspond un questionnaire standard.

La corruption a été mesurée à partir de l'indice sur les Perceptions de l'ampleur de la Corruption (IPC) qui permet de mettre les pays sur une échelle de valeur pour des comparaisons internationales.

L'ENACOG montre que la situation actuelle du pays est rendue difficile par une série de problèmes liés à la gouvernance, aux affaires ou aux conditions d'existence des populations.

Sur le plan de la gouvernance, le détournement des deniers publics, la corruption dans le secteur public, les problèmes d'insécurité/criminalité viennent en première position (plus de 90% des répondants). L'élection des dirigeants (60%) et l'instabilité politique (60%) sont moins préoccupantes que l'injustice sociale (78%) et le manque d'autorité (75%).

Au plan économique, l'inflation est le principal problème (95%), suivi du coût du transport (88%) et de la mauvaise qualité des routes (78%). Le coût élevé de la vie préoccupe (97%) des populations, les problèmes d'électricité (99%) et d'aliments (82%) sont des facteurs qui rendent les conditions d'existence difficiles. A cela, s'ajoutent, la destruction de l'environnement (75%), les problèmes de logement, d'hygiène et d'accès à l'eau potable (60%).

Sur le plan social, le chômage (97%), la délinquance juvénile (91%), les coûts élevés des soins médicaux (85%), le trafic et la consommation de la drogue (83%) sont les principales préoccupations.

Il ressort de l'enquête, qu'avec tous les problèmes cités plus haut, le gouvernement ne compte que trois départements ministériels considérés comme performants par les fonctionnaires. Ce sont la Défense Nationale, (66%), l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Education Civique (55%) et l'Enseignement Technique et de la

Formation Professionnelle (53%). Les autres organisations jugées performantes par les fonctionnaires guinéens sont les ONG (63%), les Eglises (62%) et les médias privés (53%). Par contre, les Ministères les moins performants sont le Commerce (11%), l'Energie et l'Hydraulique (12%), la Pêche (19%), le Secrétariat Général à la Présidence (22%), la Justice (23%), la Jeunesse (24%), l'Economie et les Finances (25%), et la Fonction Publique (26%).

De même, en dehors des forces armées (64%), aucune institution républicaine n'a été classée performante : Cour Suprême (17%), Parlement (21%), Conseil National de la Communication (30%) Conseil Economique et Social (33%).

Les Ministres ont été globalement classés non performants (23%). Les Partis politiques sont considérés comme étant les organisations publiques les moins performantes (14%). Pour ce qui est des services publics, il y a l'Electricité de Guinée (10%), la Société des Eaux de Guinée (12%), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (13%), la SOTELGUI (17%), les autorités fiscales (21%), l'Etat civil (22%), le Trésor public (23%) et les Douanes (25%).

D'après les opérateurs économiques (n=298), il leur a fallu 9 mois en moyenne pour enregistrer leur entreprise. Les taxes et impôts et les procédures douanières sont les exigences gouvernementales les plus difficiles à satisfaire (80%). D'ailleurs, ils perdent 9% de leur temps (soit 34 jours dans l'année) à traiter avec les représentants du gouvernement au sujet de l'application et de l'interprétation des lois et règlements.

En outre, ils sont soumis à de fréquents paiements non officiels avec les services des impôts et taxes (1 million par contact), la douane (1 million par contact), la justice (3 millions) pour ne citer que ceux-là.

A cause des tracasseries administratives et des fréquents paiements non officiels, la proportion d'opérateurs économiques qui exportent a diminué de 2 % depuis trois ans.

A titre illustratif, il leur faut au moins 17 jours pour l'enlèvement des marchandises à leur point d'entrée (port, aéroport). Les coûts officiels et non officiels des frais de douane dans le coût total des produits importés varient selon le type de produit. En moyenne, les coûts officiels représentent 25% contre 6% non officiels.

Les principales entraves au développement des affaires en Guinée, d'après les opérateurs économiques, sont, l'inflation (95%), le taux de change (92%), l'insécurité (84%), le manque d'infrastructure dans les secteurs du téléphone, de l'électricité, de l'eau et des routes (83%) et la corruption dans le secteur public (82%).

Egalement, ils sont soumis à une compétition déloyale de la part d'entreprises fictives créées par des fonctionnaires de l'Etat, responsables de la passation des marchés publics (15%) et la contrebande (4%). Les opérateurs économiques ne sont pas non plus impliqués dans la formulation des lois ou politiques des affaires (17%). C'est pourquoi, ils passent en moyenne 1 à 5 heures de leur temps par semaine

avec l'administration publique pour l'interprétation des règles et politiques touchant les affaires. Le service des impôts et taxes est la principale organisation concernée.

Sur le plan politique, 30% des entreprises ont déclaré avoir apporté des contributions aux partis et mouvements politiques, le plus souvent au cours des campagnes électorales. Leur contribution se chiffrerait à 150 millions de GNF lors des élections présidentielles.

En ce qui concerne le secteur de la justice, 56% des opérateurs économiques ont déclaré qu'au vu de l'expérience qu'ils ont eue, il est improbable qu'ils réengagent des poursuites en justice.

En effet, au cours de la période 2000-2003, ils avaient engagé en moyenne cinq affaires à la justice dont 2 ont été jugées avec une seule affaire qui a connu une application des décisions. Pour chaque affaire, l'opérateur économique a déboursé en moyenne un million de GNF comme paiement officiel aux officiels de la justice et trois millions de GNF comme paiement non officiel à la justice, sont dans l'ordre : le Procureur (23%), le Président de la Cour (14%), les Magistrats (14%), la Police judiciaire (13%) et le Juge (13%). En fin, pour toutes ces raisons, au cours des deux années qui ont précédé l'enquête, 22% des opérateurs économiques ont renoncé à un projet d'investissement en Guinée.

En ce qui concerne le recrutement dans l'administration publique, le candidat le plus qualifié n'obtient pas toujours la place (selon 34% des fonctionnaires). Dans la gestion du personnel (embauche, rémunération et opportunité de formation), la qualité des relations avec les superviseurs (65%) est tout aussi importante que le mérite (71%). L'ancienneté (53%) tout comme les contacts politiques et régionaux (40%) sont d'autres déterminants.

En général, les fonctionnaires ne sont pas satisfaits de leurs salaires et autres avantages sociaux (plus de 80%). Pour rehausser leurs revenus, ils mènent d'autres activités économiques parallèlement parfois sans permission. La sédentarisation, la non récompense d'excellents accomplissements professionnels et le renouvellement du personnel jusqu'au niveau de la section, parfois même des cadres sont pour les fonctionnaires, des facteurs décourageants.

De l'avis des fonctionnaires, le processus de formulation du budget se déroule en consultation étroite avec les services du département et avec les autres ministères. Cependant, le processus de gestion du budget n'est pas très claire (80%) et il n'y a ni contrôle interne ni contrôle externe (71%). Les décisions de gestion du budget sont simples, claires et faciles à comprendre (71%) mais elles exigent un nombre excessif de démarches officielles (54%), ne pas strictement appliquées (62%) et bien supervisées par les directeurs dans leur exécution (47%).

Au sujet de la corruption, les fonctionnaires ont déclaré que celle-ci est plus présente au sein du gouvernement aujourd'hui (79%) qu'il y a trois ans (75%). Ils ont déclaré recevoir des paiements non officiels de la part des ménages et des entreprises (nationales et étrangères). Il s'agit de paiements obligatoires réclamés par eux (61%) ou connus d'avance (29%). De ces paiements ils ne déclarent que 80% qu'ils partagent avec les supérieurs (32%), les collègues (35%) et les partis politiques

(13%). D'ailleurs, l'enquête montre que 10% des fonctionnaires de l'administration publique ont acheté leur place y compris les certificats scolaires. D'après 80% des répondants, ces pratiques concernent plus de 50% des places de leur service.

En ce qui concerne le système de dénonciation de la corruption, à peine un ménage sur quatre connaît les procédures. Selon les ménages qui ont rapporté des cas de corruption d'un fonctionnaire (17%), la procédure n'a pas été ni efficace (71%), ni simple (57%) et le dénonciateur n'a pas été bien protégé de possibles représailles (57%).

D'ailleurs, la corruption est encore perçue par les élus (56%) et les cadres (64%) comme dommage mais inévitable à cause des salaires insuffisants.

Le recouvrement des taxes et impôts est significativement compromis par certains responsables des services publics qui sont actionnaires dans des entreprises. Aussi, certaines entreprises paient directement à ces responsables les taxes et impôts au détriment de l'Etat. Aussi, il ne faut pas passer sous silence l'existence d'entreprises fictives ou clandestines appartenant à des libanais. Egalement, il y a une véritable confusion entre les rôles des mairies, préfectures et gouvernorats dans le recouvrement et la gestion des taxes et impôts.